



La Boucle documentaire - Fédération d'associations d'auteur·ices réalisateur·ices
Siège social : Cité des Associations - 93 La Canebière - 13001 Marseille

RAPPORTS

2023

Table des matières

Rapport moral page 2

Rapport d'activité page 4

I – Une deuxième année de fonctionnement page 4

les membres et instances
une organisation affinée pour 2023
les commissions de fonctionnement
l'assemblée générale

II – Les concertations et groupes de travail politique page 10

les concertations audiovisuelles
les concertations cinéma
régions
étude conventions et COMS
ingérence politique

III – Les partenaires page 15

Fipadoc (Biarritz)
les États Généraux du film Documentaire (Lussas)
Tënk (Lussas)
la Turbine (Marseille)

IV - Les plénières, temps forts de la fédération page 18

plénière printanière, avril 2023 à Tours (BAAR)
plénière automnale, octobre 2023 à Poitiers (NAAIS)

Rapport financier page 21

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

RAPPORT MORAL

Pour sa deuxième année d'existence officielle, la Boucle documentaire, fédération de 16 associations régionales et nationales rassemblant des auteurs et autrices de documentaires de création, a poursuivi son développement, à la fois en solidifiant son fonctionnement et en renforçant sa présence dans le champ professionnel.

Après une première année de mise en place des différentes instances (CA, bureau, groupes de travail), il est apparu nécessaire de préciser et d'ajuster les rôles et prérogatives de chacune d'entre elles. Le Conseil d'Administration, composé de 3 représentant·es de chaque association membre (soit 48 personnes) est l'instance décisionnaire qui définit la feuille de route politique de la fédération. Le bureau, composé de 5 à 10 personnes volontaires - à titre individuel, et non en tant que représentant·es d'une association - est en charge du suivi des activités et de l'interface avec Pauline Vasset, la coordinatrice, unique salariée à ce jour, dont le rôle de "cheville ouvrière" de la Boucle s'est renforcé tout au long de cette deuxième année de fonctionnement. Les Groupes de travail sont autonomes et s'auto-organisent, après avoir sollicité des mandats clairs auprès du Conseil d'Administration. En juin 2023, de nouvelles commissions de travail ont été créées au sein du CA (finances, recrutement), qui ont permis d'alléger la trop grande charge de travail du bureau.

Le bilan de ces ajustements est positif mais il reste des points à améliorer. Le CA, malgré les nombreux rappels, peine à répondre en temps et en heure aux demandes de Pauline (ce qui complique son travail), mais aussi parfois aux interpellations d'un de ses membres, ce qui peut être décourageant pour les forces vives engagées dans le collectif. Les groupes de travail fonctionnent et produisent, mais dépendent beaucoup de l'implication d'un nombre trop réduit de personnes. La question du lien et de la circulation d'informations avec les différentes associations qui composent la Fédération est encore en chantier. Un outil numérique (Le NextCloud - Nuage) visant à rassembler sur une seule plateforme toute l'activité de la Boucle, et accessible à tous les adhérent·es des associations, a commencé à être mis en place.

Plusieurs enjeux politiques ont mobilisé les membres de la Boucle en 2023. La question de la liberté de création a été soulevée à plusieurs reprises. Après avoir inspiré un débat organisé par la fédération lors des États généraux du documentaire de Lussas, un groupe de travail consacré à la montée des ingérences politiques a été constitué. Les enjeux liés aux politiques territoriales de soutien au documentaire et le manque de concertation qui perdure dans de nombreuses régions ont encouragé l'élaboration d'une étude comparée des nouvelles conventions triennales CNC-État-Région, et des Contrats d'Objectifs et de Moyens. Quant au Groupe de Travail concertations audiovisuelles, il a activement participé à la fixation d'un cadre pour une

double négociation concernant la rémunération des documentaristes audiovisuels : d'une part la création d'une Enveloppe Minimale de Réalisation, et d'autre part la mise en place d'un salaire minimum journalier.

Dans les années qui viennent, le contexte politique et économique tendu risque de fragiliser la création.

Face aux menaces de plus en plus claires d'ingérences politiques dans le fonctionnement des commissions d'aide au documentaire dans plusieurs régions, en particulier sous l'influence d'élus.e.s d'extrême-droite, et devant la multiplication des cas, la Boucle doit endosser le rôle de lanceur d'alerte et pousser les institutions, en particulier le CNC, et les partenaires professionnels (syndicats de producteurs, Scam...) à prendre des positions et à élaborer un front commun, au nom de la défense de la démocratie et de la liberté de création.

Après une vingtaine d'années de croissance des écosystèmes régionaux (création des fonds d'aide, abondement du CNC, structuration des diffuseurs locaux, COM), ce développement semble aujourd'hui marqué le pas, voire menacé par certains arbitrages financiers. Dans ce contexte, la question de la décentralisation requiert à nouveau une vigilance de premier plan. Il est plus que jamais nécessaire que la Boucle prenne toute sa place dans ce combat et défendent les acquis des politiques ambitieuses mises en place dans un certain nombre de territoires.

La précarité des auteur.ices de documentaire de création est désormais une réalité amplement documentée. Dans le champ du cinéma, comme dans celui de l'audiovisuel, la Boucle est maintenant une interlocutrice reconnue par l'ensemble du secteur et continuera d'être une force de propositions concrètes pour améliorer la situation économique des documentaristes, et pour protéger et amplifier la place cruciale de la création documentaire.

Le bureau,

Antoine Dubos
Céline Dréan
Laurent Cibien
Lydie Turco
Sophie Proux

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I – Une deuxième année de fonctionnement

les membres et instances

La fédération réunit en 2023 les 16 associations membres suivantes :

- ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris,
- ADDOC (Association des cinéastes documentaristes) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris,
- AARSE (Association des Auteurs Réalisateurs du Sud-Est) – Provence-Alpes-Côte d'Azur Cité des associations 93 la Canebière 13001 Marseille,
- APARR (Association des Professionnels Audiovisuel Rhin-Rhône) – Bourgogne-Franche- Comté 2 rue des Corroyeurs - BP JJ12 - 21000 Dijon
- ARBRE (Auteurs Réalisateurs en Bretagne) ARBRE - c/o Ty Films, Place de l'Eglise - 22110 MELLIONNEC
- ARNO (Auteurs Réalisateurs Normands) c/o Gabrielle Schaff - 11 rue de Saint Aignan - 76600 Le Havre
- AURA-AURA (Auteurs en Auvergne - Rhône-Alpes) Fréquence Écoles 8, rue Chaponnay 69003 LYON Représentée par Pascal Hamant,
- BAAR - Région Centre - Val-de-Loire co/cent soleils 108, rue de bourgogne 45000 Orléans
- Cinéastes de la Réunion (Association des auteurs-réalisateurs et scénaristes de La Réunion) 76 Avenue Rico Carpaye, 97420 Le Port
- CRAC Collectif des auteurs Réalisateurs Corses Maison des associations - boîte 202 - rue San Angelo - 20200 Bastia
- La Plateforme - Pays de la Loire Pôle Cinéma Audiovisuel des Pays de la Loire - La Centrale 28 boulevard Benoni Goullin 44 200 Nantes
- NAAIS - Auteurs de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine 72 bis rue des menuts 33000 Bordeaux
- RegardOCC - OCCITANIE 287 Rue du Bosc 34980 Saint-Gély-du-Fesc Représentée par Marie Boilon,
- SAFIRE (Société des Auteurs de Films Indépendants) Grand Est 9, rue Michel Ney 54000 Nancy
- SAFIR (Société des Auteurs de Films Indépendants) Hauts-de-France 25 place Carnot 59120 Loos
- SRF (Société des Réalisateurs de Films) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

La fédération est administrée par un conseil d'administration (chaque association membre désigne un-e administrateur-ice délégué-e et deux administrateur-ices suppléant-es, soit 48 membres) et un bureau (composé entre 5 et 10 personnes désignées par le Conseil d'Administration) pour un an renouvelable.

une organisation affinée pour 2023

La première année d'exercice s'est terminée à Paris en novembre 2022 lors d'une assemblée plénière qui a accueilli une quarantaine de membres de la fédération avec 15 associations représentées : AARSE, ACID, ADDOC, APARR, ARBRE, ARNO, AURA-AURA, BAAR, La Plateforme, Les Petites Caméras¹, NAAIS, Regard'Occ, SAFIR HdF, SAFIRE Grand Est et la SRF.

Après 1 an d'existence, la fédération - créée juridiquement en octobre 2021 – a posé les constats suivants :

- Les groupes de travail sont le cœur battant de la Boucle ;
- Le bureau est surchargé, il y a nécessité de rééquilibrer les instances ;
- Le sentiment général de saturation des réunions en visioconférences ;
- Le besoin de clarifier et de mieux répartir le rôle des membres du CA ;
- Le besoin de clarifier la prise en charge des événements sur le territoire et leurs articulations entre les instances.

Afin d'affiner notamment les enjeux concernant le fonctionnement entre les différentes instances, trois décisions principales ont été prises :

1. La priorisation des temps de rencontres en présentiel afin de diminuer les temps de visioconférences ; soit 2 conseils d'administrations assurés en présentiel à Paris en plus des deux assemblées plénières en régions, donc 4 rendez-vous annuel en physique.
2. La meilleure répartition de la charge de travail entre le bureau et le CA avec la création de commissions dédiées aux questions de fonctionnement (finance, recrutement, communication, règlement intérieur).

¹ L'association Les Petites Caméras annonce sa décision de quitter la Boucle documentaire, par manque de forces vives. La représentation des auteurs.rices de Bourgogne Franche-Comté reste assurée par l'APPAR.

3. Le prolongement des mandats des élu-es (CA, Bureau) de 6 mois : de novembre 2022 à Mars 2023 ; Ainsi, l'assemblée générale aura lieu au printemps 2023 où le règlement intérieur sera réaffiné et soumis au vote afin de clarifier le rôle des instances et leurs modes opératoires.

La nouvelle année 2023 a donc débuté avec un CA sur une journée en présentiel à Paris, dans les locaux de la rue Parodi (ACID, SRF, ADDOC) avec 13 associations représentées. Les mots d'ordre de cette nouvelle année ont reposé sur une **meilleure anticipation** des temps de mobilisation au sein de la fédération afin de limiter les situations d'urgence et de surcharge et une **décentralisation des forces vives** avec une répartition des charges de travail mieux définies entre les instances et une meilleure circulation des informations entre les adhérent-es.

Les missions ont été bien distinguées entre :

Le bureau : pour ce qui relève de l'accompagnement « quotidien » de la ou des personnes salariées dans leur travail, pour assurer la réactivité nécessaire à leurs missions et répondre aux questions relevant des ressources humaines (gestion du temps de travail, récupération des heures sup, dates de congés, etc) tout en les aidant à hiérarchiser les priorités. Soit, un bureau centré sur le bon accompagnement du travail des salarié-es.

Le CA : pour définir les axes politiques de la Boucle et prendre en charge ce qui relève de missions structurelles notamment : la constitution des dossiers de subvention, le suivi budgétaire de la fédération (état des dépenses et établissement de budgets prévisionnels), la recherche de nouveaux partenaires financiers, le recrutement des personnes salariées... Pour ce faire, les commissions ont été créées afin d'encadrer le travail administratif.

les commissions de fonctionnement

commission finance

La Boucle est en convention triennale avec la SCAM jusqu'en 2025. Cette subvention constitue à ce jour la source principale de revenu aux côtés des cotisations des associations membres. La fédération a besoin de diversifier ses financements, notamment pour permettre la pérennisation d'un deuxième poste salarié. Ces questions financières, réfléchies initialement au sein du bureau, ont donc été déplacées dans une commission dédiée afin de chercher des partenariats complémentaires.

Au cours de l'année 2023, un rendez-vous a été sollicité auprès de la DGMIC, Direction générale des Médias et des Industries culturelles, au ministère de la culture.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

commission communication

Cette commission a pris en charge la communication interne et externe dès la création de la fédération, afin de piloter les réflexions et les avancées en accompagnant le travail des prestataires choisis et en assurant le lien avec le CA et la salariée.

Concernant les enjeux internes ;

La Boucle fonctionne avec des framalistes (pour le bureau, le CA et les groupes de travail), un GoogleDrive (pour le stockage des docs et la création de documents partagés) et beaucoup de visioconférences ce qui pose des limites en termes d'efficacité et de clarté, de circulation et d'archivage des informations. L'usage est encore trop centralisé et vertical.

Il s'agit donc de donner un outil unique et efficace aux différentes instances afin de mieux informer et impliquer les adhérent·es des associations, afin de respecter les principes d'horizontalité des instances de la Boucle. Soit, une plateforme de travail et un outil d'information interne pour les membres actifs et passifs de la Boucle documentaire.

Le groupe a commencé à se renseigner sur des sociétés de services numériques alternatives et éthiques, spécialisées dans les questions d'organisation du travail et d'outils collaboratifs.

Les besoins étant de réunir :

- des espaces de discussion structurés pour remplacer les mails et les framalistes, qui permettent de conserver les échanges et éventuellement de remonter facilement dans le temps ;
- une possibilité de travailler sur des documents partagés en ligne ;
- un espace de stockage à différents niveaux d'accès ;
- une possibilité d'ajouter des tâches ;
- un système de notifications par mail ;
- un agenda partagé.

Le CA a validé en avril 2023 les dépenses à engager pour le lancement et pour la maintenance de la plateforme Nuage avec l'entreprise Tadaa, choisie par le groupe de travail pour répondre à ces besoins, faciliter les échanges entre membres de la fédération, l'organisation d'un espace de travail commun et l'archivage des documents-ressources, dont l'installation est prévue pour septembre 2023 et la prise en main progressivement généralisée courant 2024.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

Concernant les enjeux externes ;

La fédération doit établir sa nouvelle identité visuelle (logo, charte graphique), se doter d'un véritable site internet et d'une éventuelle présence sur les réseaux sociaux. Il s'agira d'un gros chantier durant l'année 2024.

commission recrutement

Après le recrutement de la coordinatrice en 2022, il était question d'envisager le recrutement d'un·e délégué·e général·e pour La Boucle documentaire pour 2023. Suite à de nouveaux échanges concernant les besoins de la fédération, l'aspect d'appui et de soutien aux groupes de travail autour des enjeux politiques fait consensus au sein du CA. Toutefois, les avis divergent concernant les attendus méthodologiques et les contours du futur poste de délégué·e général·e, notamment à l'endroit de la participation, ou non, à l'ensemble des négociations et concertations menées ; soit, sur la représentation publique et politique du poste.

Une commission s'est donc créée afin de récolter les besoins de chaque groupe de travail pour en faire la synthèse en vue de la rédaction d'une fiche de poste. Il en est ressorti principalement les besoins :

- De représentation publique, notamment en régions ;
- De rôle de médiateur·ice au sein de la Boucle - inter-associations et inter-groupes de travail ;
- D'assurer une veille dans le milieu du documentaire ;
- D'assurer des rédactions et synthétisations complexes ;
- D'avoir des capacités d'analyse juridique.

Les finances de la Boucle n'ayant pas permises, en 2023, d'envisager la pérennité de ce deuxième poste, la commission a été suspendue en attendant des sources de financement solides pour remettre ces questions à jour.

commission structuration

Cette commission a accompagnée la période de structuration de la fédération, avec notamment la rédaction des statuts et du règlement intérieur, dont une nouvelle version a été affinée en 2023. Cette version est remodelée en vue du rééquilibrage des charges de travail entre le CA et le bureau, en précisant les protocoles d'usages, de modes opératoires, de décisions urgentes et autres points qui ont permis l'amélioration du fonctionnement global des relations entre les instances tout au long de l'année.

Cette version du règlement intérieur a été votée en avril 2023.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

l'assemblée générale

L'assemblée générale a eu lieu à Tours, en avril 2023, elle s'est prononcée sur :

- le renouvellement des membres du CA pour le mandat 2023 - 2024 ;
- la validation du bilan moral 2022 ;
- la validation du bilan d'activité 2022 ;
- la présentation du règlement intérieur à jour ;
- la désignation du second mandat des membres du CA ;
- le report du vote du bilan financier an AG ;
- le lancement de l'appel à candidature du bureau.

En juin 2023, une assemblée générale extraordinaire s'est ensuite prononcée sur :

- la validation du bilan financier 2022 ;
- la validation des bilans prévisionnels 2023, 2024 et 2025 ;
- le renouvellement du bureau.

| <u>Bureau sortant</u> | <u>Bureau entrant</u> |
|---|--|
| Anna Feillou Antoine Dubos Céline Dréan Cyrielle Faure Jean-François Comminges Julia Pinget Laurent Cibien Marie Poitevin | Antoine Dubos Céline Dréan Laurent Cibien Lydie Turco Sophie Proux |

Les missions du bureau sortant ont été précisées afin de :

- encadrer le travail de la personne salariée et des relations avec les différents prestataires ;
- répondre en cas de besoin aux demandes de représentations de la fédération et coordonner les réponses politiques urgentes ou moins urgentes (communiqués, concertations, négociations) ;
- veiller à la bonne coordination entre les groupes de travail et des rencontres plénières, coordonner les actions mises en place.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

II – Les concertations et groupes de travail politique

concertations audiovisuelles

Le groupe concertations audiovisuelles a pour objet de représenter les positions de la Boucle documentaire dans les négociations ayant trait au documentaire télévisuel, qui impliquent les diffuseurs ou des institutions nationales du secteur, telles que le CNC ou les syndicats de producteur·ices.

Ce groupe est constitué de représentant·es d'associations nationales et régionales, dont les profils variés visent une expertise large du secteur : auteur·ices de films diffusés sur les chaînes nationales ou régionales, à petits, moyens, ou gros budgets, inscrits dans des cases télévisuelles plus ou moins formatées.

La charte bipartite

Les organisations professionnelles d'auteurs (Scam, Garrd, La Boucle documentaire) et les syndicats de producteurs (Satev, Spect, Spi, Uspa) ont signé le 23 janvier 2023 au Fipadoc, un accord professionnel qui entérine pour la première fois les bases d'une **rémunération minimale pour l'écriture d'un projet documentaire**. Négocié pendant près d'un an, cet accord prévoit une rémunération minimale de 2000€ pour l'écriture d'un dossier documentaire de base, composé d'une note d'intention, d'une note de réalisation et d'un synopsis, et permettant au producteur d'aller solliciter des financements en développement ou en production. Les premiers 1000 € seront versés quelles que soient les circonstances, le deuxième palier sera déclenché à partir du moment où le producteur aura réuni 6000 € de financement.

C'est la première fois qu'un accord est trouvé sur une rémunération minimale pour les auteur·ices. Il a été signé par la ministre de la culture et s'applique à ensemble du secteur, élargi par décret et donc applicable par tous·tes, ce qui implique que ne pas l'appliquer est désormais illégal.

La délégation a œuvré pour un consensus juste, respectant l'objectif fixé par le CNC : un meilleur partage des risques à cette étape de la création. Le périmètre de la négociation s'étant limité au premier échelon du processus d'écriture, la Boucle documentaire proposera, avec l'accord des autres organisations d'auteur·ices, d'ouvrir des négociations sur la rémunération des étapes suivantes dans un second temps.

Dans la continuité de cette signature et grâce aux retours des adhérent·es des associations membres de La Boucle documentaire concernant l'accord, le groupe a élaboré et diffusé **un document pédagogique**, simple et clair, à destination des auteur·ices, afin que cet accord soit bien compris et appliqué.

La charte tripartite

Suite au premier acte officiel du groupe qu'a été la signature, en janvier 2022, de la **charte tripartite avec France Télévisions**, les syndicats de producteur·ices, et auprès de la SCAM et de la GARRD, un questionnaire conçu par France TV a circulé auprès des associations pour récolter des retours d'expériences et assurer le suivi de son application.

La négociation sur l'EMR (Enveloppe Minimale de Réalisation) et sur le salaire minimum des réalisateur·ices

Les deux négociations ont récemment démarré afin de définir d'une part différents niveaux d'EMR (enveloppe minimum de réalisation) en fonction de catégories de films, et d'autre part un salaire minimum conventionnel. Le groupe audiovisuel de La Boucle documentaire a pris part à ces négociations qui ont la particularité d'être menées dans deux cadres bien distincts.

La **négociation du salaire minimum** a lieu sous l'égide du ministère du travail. La convention collective obéit au droit du travail, elle est codifiée et stricte, et on n'y parle que de salaire journalier, pas de droits d'auteur. Les négociateurs sont exclusivement les syndicats représentatifs. Côté patronat, les syndicats de producteurs : USPA, SPI, SPECT, SATEV et côté organisation de salarié·es : SPIAC-CGT, SFR-CGT, CFDT, CFTC, SNTPT - eux seuls peuvent négocier et signer des accords conventionnels. La Boucle, qui n'est pas un syndicat, est accueillie le temps de cette négociation au sein de la délégation SPIAC-CGT.

La **négociation de l'EMR** a lieu sous l'égide du ministère de la culture, c'est un accord professionnel qui n'obéit pas au code du travail ; On peut y évoquer les droits d'auteur, les salaires et leur articulation, tant qu'on respecte le droit du travail. Pour les négociateurs, la règle est plus ambiguë. En pratique, sont autorisés à négocier sont ceux qui ont déjà signé des accords, comme c'est le cas pour la Boucle. Côté patronat, ce sont les mêmes syndicats de producteurs : USPA, SPI, SPECT, SATEV et côté organisation d'auteurs : La SCAM, la GARRD et la Boucle documentaire.

Définir le cadre de ces négociations a occupé une fastidieuse première étape de travail, qui a mené aux décisions suivantes :

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

Pour la négociation sur le salaire minimum - La Boucle est donc intégrée au SPIAC (la branche techniciens de la CGT) et la GARRD est intégrée à la CFDT. La Boucle peut exprimer son avis mais ne signera pas l'accord final. La SCAM est acceptée en observatrice.

Pour la négociation EMR - Les organisations syndicales peuvent participer aux réflexions à titre d'observateurs : Ils peuvent donner leur avis mais leur absence de signature ne remettra pas en question l'accord final.

Il s'agira donc bien de deux accords différents, pas signés par les mêmes organisations mais conduits parallèlement tout au long de l'année 2024. Ils seront juridiquement liés de telle façon que si un des deux accords venait à être remis en cause, l'autre le serait également.

concertations cinéma

Le groupe de travail cinéma de la Boucle est composé des membres des associations nationales qui siègent aux concertations CNC : ACID, ADDOC et SRF. Ce groupe a été constitué à l'assemblée générale fondatrice de la fédération de la Boucle documentaire dans le projet d'inscrire la fédération dans les négociations et les discussions sur les films documentaires dans les **financements cinéma** et la **diffusion en salle**.

L'année 2023 a été très active pour le groupe cinéma avec l'**extension de l'aide à la conception** au bénéfice des documentaristes, le **doublage de l'enveloppe du FAIA (Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle)** ainsi que la migration de ce fond au service cinéma après le démantèlement de la DCTP, (direction de la création, des territoires et des publics) devenue DPT (direction des politiques territoriales). Le groupe s'est ensuite penché sur une nouvelle iniquité qui touche le documentaire : à la différence de la fiction et de l'animation, **le documentaire ne peut pas déroger à l'annexe III** et de ce fait, plus de la moitié des documentaires français sortant en salles n'obtiennent pas l'agrément.

La convention collective doit prochainement être renégociée. Depuis 1 an et demi, le groupe est mobilisé pour obtenir cette dérogation, dit hors annexe (*terme en cours de réflexion*), c'est une bataille complexe où le groupe se confronte aux rapports avec les syndicats qui y siègent, notamment le SNTPT Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision (Audiovisuel) devenu syndicat majoritaire.

Le groupe cinéma a d'abord sollicité le CNC qui ne peut les soutenir guère plus qu'en sensibilisant les organisations syndicales – le CNC n'étant pas directement concernés par les conventions collectives.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

La stratégie adoptée par le groupe de travail a donc été de contacter dans un premier temps les diverses associations de technicien·es, chef·fes opérateur et monteur·ses associés, pour ensuite se tourner vers les organisations syndicales avec des critères établis à leur soumettre. En ce début 2024, ces critères sont en cours d'élaboration, ; l'enjeu est de ne pas léser les technicien·nes face aux taux de salaire fixé par l'annexe 3. En effet, pour les films de fiction et d'animation dérogeant à l'annexe 3, les technicien·nes sont payés au SMIC. Le groupe cherche donc à élaborer des critères acceptables de part et d'autre.

régions

En partant du constat que les associations constituent de véritables observatoires régionaux à partir desquels il est possible d'enquêter et d'analyser la réalité du terrain, le groupe de travail Régions a souhaité mettre en lumière les aspects vertueux ou défaillants des politiques et des écosystèmes régionaux, région par région.

Pour se faire, le groupe a d'abord conçu un questionnaire de collecte des données autour de ces enjeux afin d'aboutir à un document de synthèse mettant à l'honneur les bonnes pratiques sur les fonds d'aide et des COM, en visibilisant le travail et l'expertise des associations régionales. Ce travail de publication devait initialement servir d'outil aux réseaux et à la fédération afin de porter la voix des auteurs régionaux au national de manière claire et audible. Ce travail de collecte et d'analyse des données représentant un temps de travail bien supérieur au temps de travail bénévole, il a été décidé que la provision allouée au recrutement et au poste de DG – dont le recrutement est alors en suspens - soit attribuée à la réalisation de cette étude (décision du CA du 15 juin 2023).

En octobre 2023, le groupe Régions se recentre uniquement sur la définition de l'objet et du périmètre d'une **étude des conventions et des COMS**, en vue d'élaborer une fiche de mission qui permette de recruter une personne ou une structure qui s'y consacrera, la représentation des régions et l'articulation avec les groupes Régions de nos partenaires (SCAM) ou associations membres (SRF), jusqu'alors délégué à l'ancien groupe Régions, redevient une prérogative du CA de la Boucle Documentaire.

Le groupe Régions devient le groupe Étude conventions et COMS

étude conventions et COMS

À partir d'octobre 2023, ce nouveau groupe travaille à définir les contours d'une étude indépendante qui vise à mieux appréhender le cadre d'intervention des régions françaises en matière de cinéma et d'audiovisuel, structuré par les conventions de coopération entre l'État (par l'intermédiaire des DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les régions (et le cas échéant, des départements et des métropoles), ainsi que l'articulation de leurs engagements réciproques.

Au préalable, le groupe souhaite étudier les objectifs généraux énoncés par les différentes parties, soit les objectifs portés par le CNC, ceux qui sont communs à l'ensemble des régions, et enfin ceux qui sont propres à certains territoires, dans une visée comparative, ceci afin de saisir la philosophie générale qui s'en dégage aussi bien que des variations régionales.

L'étude s'attachera plus particulièrement aux aspects suivants :

- Le fonctionnement des commissions consultatives (comités de lecture) ainsi que la transparence des processus de validation des soutiens accordés par l'institution régionale ;
- Le degré de concertation avec les acteurs de la filière mis en place par l'institution régionale et ses opérateurs ;
- La part relative du soutien aux étapes d'écriture et de développement, pour le documentaire, dans le soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinéma ;
- La prise en considération de la rémunération des auteur-ices, dans les dispositifs de soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinéma ainsi que dans le soutien aux dispositifs d'éducation aux images ;
- La place accordée à la valorisation et à la diffusion des œuvres documentaires ;
- La manière dont sont nommées et représentées dans les textes les notions de "création" et d'"auteur-rices" à travers le champ lexical déployé.

La matière principale de cette étude se concentrera autour des conventions 2020 – 2022 et des Contrat d'Objectifs et de Moyens existants, ainsi que les autres documents type règlement, avenant, etc. Une analyse quantitative sera faite à partir des chiffres disponibles. Les textes des nouvelles conventions 2023 – 2025 seront également analysés pour cerner les évolutions et tendances.

Le groupe de travail a conçu la fiche de mission et le calendrier de recrutement, documents qui ont été présentés dès janvier 2024 au conseil d'administration. Le groupe accompagne le recrutement au cours de l'année 2024. Cette étude mobilisera la fédération durant les deux prochaines années, avec une restitution envisagée pour 2025.

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

ingérence politique

En faisant cas des situations d'ingérence politique survenues dans différentes régions de France (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Région Sud), une délégation de La Boucle a organisé une table ronde à Lussas en Août 2023 avec pour objectif de questionner les modes opératoires où le déroulement du processus de financement, lors des commissions, a pu entraver la liberté de création des auteur·ices. Ce panel de cas a été présenté comme le point de départ de la perspective de rédaction d'une charte permettant de prévenir de telles entraves, charte qui pourrait ensuite s'intégrer aux conventions État – CNC – Régions (avec le soutien du CNC). La Boucle documentaire s'est associée avec l'Observatoire de la liberté de création (impulsé par la Ligue des droits de l'Homme en 2002 pour lutter contre la censure et la répression des œuvres) afin d'entamer ce travail.

Suite à cette table ronde, le groupe de travail Ingérence Politique s'est officiellement formé et a depuis cherché à prendre contact et à sensibiliser ses différents partenaires (Scam, Garrd, CNC, SPI). Un nouveau cas en région Sud, découvert fin 2023, a fortement mobilisé ses membres : une aide à la production aurait été accordée à un projet de film Palestinien, ce même dossier ensuite retiré le jour du vote ; le soutien de ce film ayant été décrié publiquement par des élu·es d'extrême droite. Le débat démocratique étant entravé par ce type de manoeuvre politique, le groupe de travail a soutenu les acteurs concernées par cette affaire, notamment par l'envoi de courriers à la région Sud, aux côtés de la GAARD et de la Scam.

Depuis, plusieurs articles de presse ont été publiés sur ces dérives politiques, sur lesquels La Boucle a été auditionnée. Le groupe souhaite continuer son travail de veille de cas similaires auprès des associations de la fédération et développer ses prises d'accès tant sur le plan juridique que médiatique.

III – Les partenaires

Fipadoc (Biarritz)

JANVIER 2023, au **FIPADOC**, à Biarritz. Dans le cadre des Journées professionnelles, la Boucle a organisé une table ronde « L'année du documentaire vue par les auteur.ices ».

2023, L'Année du Documentaire ! C'est pour La Boucle Documentaire l'occasion d'affirmer la richesse de cette expression cinématographique et d'impulser de nouvelles initiatives afin de s'interroger sur l'état du documentaire en France, notamment en termes de visibilité, de financements, de diffusion et d'alerter les pouvoirs publics sur cet état des lieux.

En présence des membres de la Boucle documentaire suivants :

groupe de travail concertations Cinéma : Elisabeth JONNIAUX (SRF), Marion LARY (ADDOC), Diego GOVERNATORI (ACID) ;

groupe de travail concertations Audiovisuelles : Céline DRÉAN (ARBRE) ;

groupe de travail Régions : Julia PINGET (APARR) ;

membre NAAIS : Joffrey FAURE ;

coordination et Présence Publique de la Boucle documentaire : Pauline VASSET, Agathe OLÉRON (ARBRE).

La Boucle documentaire a fait état du point de vue des documentaristes sur cette année 2023 annoncée comme *l'Année du Documentaire*. Pendant une heure et demi, la délégation de la Boucle documentaire a exposé aussi bien les dernières victoires comme l'ouverture de l'aide à la conception aux documentaristes ou le doublement du FAI (Fonds d'Aide à l'innovation : écriture, développement et développement renforcé) que les inquiétudes (baisse générale du financement des documentaires, démantèlement probable de la Direction de la Création, des Territoires et des Publics au CNC et migration du FAI dans un autre service) ou les mobilisations à venir (renforcement de la visibilité des documentaires à la TV comme dans les salles de cinéma, le salaire des réalisatrices et réalisateurs dans la convention collective de l'audiovisuel, la dérogation à l'Annexe 3 de la convention collective cinéma à laquelle les films documentaires ne peuvent prétendre). Cette table ronde suivie par plus de 40 personnes s'est conclue sur un appel aux institutions, au Ministère de la Culture et à nos différents interlocuteurs à solliciter notre expertise dans leur différentes préconisations.

les États Généraux du film Documentaire (Lussas)

AOÛT 2023, aux **États Généraux du Film Documentaire** à Lussas, une table ronde a été organisée sur la liberté de création. En faisant cas des situations d'ingérence politique survenues dans différentes régions de France (Occitanie, Auvergne Rhône Alpes et Région Sud), cette table ronde a eu pour objectif de questionner les modes opératoires où le déroulement du processus de financement lors des commissions peut entraver la liberté de création des auteur·ices. Ce panel de cas a été le point de départ à la rédaction d'une charte permettant de prévenir de telles entraves, charte qui pourrait ensuite s'intégrer aux conventions État – CNC – Régions (avec le soutien du CNC).

La Boucle documentaire, fédération d'associations professionnelles régionales et nationales d'auteur·ices réalisateur·ices de documentaire de création, s'est associée avec l'Observatoire de la liberté de création (impulsé par la Ligue des droits de l'Homme en 2002 pour lutter contre la censure et la répression des œuvres) afin d'entamer ce travail.

En présence de :

L'Observatoire de la liberté : Jean-François Mary, Marie-José Mondzain

Région Occitanie : Chantal Dubois et Daniel Kupferstein, productrice et réalisateur.

Région Auvergne Rhône Alpes : Bertrand Chanal, producteur.

La Boucle documentaire : Laure Vermeersch (ACID) et Antoine Dubos (AURA-AURA) - modérateur·ices de la table ronde de Lussas.

Tënk (Lussas)

Créée en février 2016, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Tënk appartient à ses 120 sociétaires, réunis dans 6 collèges :

Collège Producteur·rices

Collège Auteur·rices, Réalisateur·rices

Collège Autres professionnel·les

Collège Acteur·rices de Lussas

Collège Salarié·es

Collège Investisseurs et Partenaires publics

En juin 2023, lors de l'Assemblée Ordinaire de Tënk, Isabelle Rèbre (ADDOC) a été réélue au CA pour occuper le siège du collège auteur et participe mensuellement aux

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

réflexions que traverse la plateforme sur les enjeux de diffusion pour défendre la place des auteurs.rices-réalisateurs.ices, pour un deuxième mandat.

L'année 2023 à Tënk a été marquée par l'arrivée de Valentine Roulet, ex-chef de service du CNC. Celle-ci s'est présentée à la présidence en proposant son énergie et son carnet d'adresse : elle a été élue à l'unanimité et remplace donc Thierry Gilbert. Le changement de présidence et le renouvellement du CA impulsent une nouvelle dynamique au sein de Tënk. Un [texte d'intention](#) présentant clairement la politique éditoriale de la plateforme a été rédigé puis mis en ligne sur le site. Des ateliers de réflexion au sein du conseil d'administration ont également été mis en place. Le premier a porté sur la programmation et la restructuration possible des Escales.

Enfin, le [blog de Tënk](#) sur lequel figurent des informations importantes pour les professionnel·les a été modifié en profondeur et restructuré afin d'améliorer le manque de visibilité des aides et des pré-achats effectués par la plateforme.

la Turbine (Marseille)

Avec le choix de Marseille comme siège social de la fédération, la Boucle documentaire s'est associée à l'initiative de l'AARSE, la SCAM, la Belle Équipe et l'ACID, pour travailler à la fondation d'**une maison des auteur·ices baptisée [la Turbine des écritures à Marseille](#)**.

En substance, un lieu dédié à l'écriture cinématographique et audiovisuelle sous toutes ses formes (documentaire, fiction, animation, web, radio), susceptible à la fois d'accueillir ponctuellement les auteur·ices pour y effectuer des sessions de travail et d'y installer à terme les salarié·es des différentes structures partenaires.

Depuis le mois d'octobre 2023, et notamment avec l'arrivée de Véronique Bourlon missionnée par la Scam pour coordonner le projet, l'avenir de la Maison des Auteurs : « la Turbine des écritures » est sur le point d'être assuré.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place une « version Beta » de la Turbine. C'est à dire, un prototype de 300m2 qui serait installé au Pôle media de la Belle de Mai courant 2025. C'est le résultat d'un travail efficace avec les agents culture et économie de la Ville, dont les intérêts consistent à valoriser le tissu artistique marseillais.

Politiquement, c'est encore un combat à contre-courant. Car sur le plan territorial, l'avancée de la Turbine dépend aussi des capacités d'entente entre la ville, la région, la Métropole et le département. Au niveau national, il s'agit de faire entrer le projet Turbine dans le plan « Marseille en Grand » d'Emmanuel Macron, géré par la

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

secrétaire d'état Sabrina Agresti Roubache, ce qui représente un travail d'information régulier auprès de la Préfecture et du CNC.

Heureusement, l'âme et le moteur de la Turbine se portent bien : depuis que la Turbine s'est ouverte à toutes les formes de récit, nombre de partenaires se sont associés au projet. C'est déjà devenu un espace de fédération des auteur.rices.

Suite à ce lobbying politique, l'AARSE souhaite dès 2024 mettre en place une série de rencontres de la Turbine des écritures « hors les murs ».

IV – Les rencontres internes, temps forts de la fédération

plénière printanière, en avril 2023 à Tours (BAAR)

La plénière printanière a reçu un vingtaine de membres de La Boucle documentaire aux Arcades Institutue, un espace, des Xème et XIIIème siècles, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en plein cœur de Tours. Elle a été organisée en partenariat avec l'association des auteur·ices réalisateur·ices du Centre Val-de-Loire, le BAAR (Bureau des Auteur·ices et Auteur·ices Réalisateur·ices).

9 associations étaient présentes : ACID, ADDOC, APARR, ARBRE, AURA-AURA, BAAR, LA PLATEFORME, REGARD'OCC et SAFIR HdF.

6 associations étaient représentées : AARSE, CRAC, ARNO, NAAIS, SAFIRE GRAND EST et la SRF.

Cette plénière à Tours s'est initiée avec la première assemblée générale depuis l'assemblée constitutive en octobre 2021 pour le renouvellement des mandats, la validation des bilans de l'exercice 2022 et l'adoption de la nouvelle version du règlement intérieur (cf. page 9). Il a ensuite été question :

- des actualités du groupe de travail **audiovisuel**, notamment concernant la rédaction du document pédagogique accompagnant l'accord bipartite signée en janvier 2023 pour le minimum de rémunération d'un dossier d'écriture ;
- des actualités du groupe **régions** concernant le projet de collecte et d'analyse des données comparatives des conventions régionales et des COMS ;
- des actualités du groupe **cinéma** concernant leur fonctionnement interne ;
- de la suspension du groupe « Plus de documentaire de création à la TV » par manque de consensus sur le projet du label documentaire ;
- de la communication interne : choix de la plateforme **NextCloud** avec Tadaa ;
- d'un nouveau débat sur les contours du **poste de délégué·e général·e** en fonction des besoins des groupes de travail ;
- d'un point d'information **Tënk**.

plénière automnale, en novembre 2023 à Poitiers (NAAIS)

La plénière automnale s'est organisée au centre socioculturel Le local, dans Poitiers, qui a accueilli une petite trentaine de membres de la fédération ;

15 associations étaient présentes : AARSE, ACID, ADDOC, APARR, ARBRE, ARNO, AURA-AURA, BAAR, CRAC, La Plateforme, NAAIS, Regard'Occ, SAFIRE Grand Est et la SRF.

Pour cette plénière de fin d'année, il a été demandé aux associations et aux groupes de travail de rédiger un texte pour faire le point sur leurs actualités. La réunion s'ouvre sur un tour de table des associations présentes. Un constat global autour du développement des aides aux parcours d'auteur-ices ambiant interroge sur l'appréhension de contre-parties éventuelles. La fédération pourrait se saisir de ce sujet pour comparer, entre nos régions, le développement et la mise en place de ces types d'aide au profit des aides directes, la création (disparition des bourses première œuvre, aide après réal...).

En parallèle, les associations témoignent également d'une difficulté à mobiliser des forces vives notamment dans les grandes régions où ces dernières peinent globalement à fédérer leurs membres et à avoir un roulement stable et opérant, ce qui rend instable également l'investissement au sein de la Boucle. Enfin, un constat est partagé quant au dialogue avec les instances régionales globalement compliqué à suivre sur la durée.

Ensuite il a été question de :

- la version finale du **document pédagogique** pour accompagner l'accord concernant la rémunération minimum du dossier d'écriture documentaire ;
- la **dérogation à l'annexe 3** souhaitée par le groupe cinéma ;
- la présentation de la plateforme Tadaa – **NextCloud** Nuage pour la communication interne ;
- l'évolution du groupe régions vers le groupe **étude conventions et COMS** ;
- une discussion ouverte sur le **projet politique de la fédération** ;
- les avancées du nouveau groupe **Ingérence Politique** ;
- un point sur les **finances** et le **recrutement** ;
- une présentation des **temps forts du mandat 2023 – 2024**.
- le choix de la thématique abordée lors de la prochaine table ronde au **Fipadoc 2024** : La liberté de création permises par les chaînes TV locales.

RAPPORT FINANCIER

Détails des défraiements

| | |
|--|---------|
| Plénière à Tours, avril 2023 | 3 441 € |
| Plénière à Poitiers, octobre 2023 | 4 698 € |
| CA à Paris, le 2 février 2023 | 1 557 € |
| CA à Paris, le 30 novembre 2023 | 1 295 € |
| Bureau (passation à Marseille et déplacement divers) | 1 010 € |
| Enveloppe pour les trajets avion (Réunion) | - € |
| Défraiement des groupes de travail et commissions | 1 995 € |
| Présence Publique (Fipadoc, Lussas etc.) | 5 253 € |

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

BILAN COMPTABLE

| ACTIF | | PASSIF | |
|-----------------------------|-----------------|--|-------------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | 1 000 € | FONDS PROPRES | 21 842,0 € |
| Part sociale TĚNK | 1 000 € | Report à nouveau 2021 | 4 845,0 € |
| | | <i>Excédent de l'exercice 2023</i> | <i>16 997,0 €</i> |
| | | FONDS DÉDIÉS | 31 147,0 € |
| | | Fonds dédiés en 2022 (pour 2025) | 17 047,0 € |
| | | Fonds dédiés en 2023 (pour 2024) | 14 100,0 € |
| ACTIF CIRCULANT | 55 288 € | DETTES | 3 299,0 € |
| Créances | 753 € | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 884,0 € |
| Disponibilités | 53 233 € | Dettes fiscales et sociales | 1 415,0 € |
| Charges constatées d'avance | 1 303 € | | |
| TOTAL | 56 288 € | TOTAL | 56 288,0 € |

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| SALAIRES | 27 700 € | Subventions | 76 500 € |
| salaires bruts | 17 006 € | Subvention SCAM | 76 500 € |
| cotisations à l'URSSAF | 3 000 € | | |
| cotisations aux mutuelles | 500 € | | |
| cotisations aux caisses de retraite | 1 500 € | | |
| frais de téléphone | 700 € | | |
| participation à la formation professionnelle | 500 € | | |
| Hypothèse : service civique | 1 500 € | | |
| Tickets restaurant | 1 000 € | | |
| FONCTIONNEMENT | 5 800 € | RESSOURCES PROPRES | 3 000 € |
| loyers | 1 200 € | cotisations associations | 3 000 € |
| frais bancaires | 500 € | | |
| frais telecom et postaux | 100 € | | |
| prime d'assurance | 1 000 € | | |
| fourniture d'entretien et petits équipements | 1 500 € | | |
| honoraires ECIA | 1 500 € | | |
| COMMUNICATION | 6 500 € | FONDS DÉDIÉS | 14 100 € |
| honoraire prestataire logo, site web | 4 000 € | fonds dédiés 2023 pour l'étude | 14 100 € |
| honoraire NextCloud | 1 000 € | | |
| redevances pour brevets, licences, droits... | 1 000 € | | |
| communication papier | 500 € | | |
| RENCONTRES - DÉFRAIEMENTS | 28 500 € | | |
| Plénière à Toulouse, avril 2024 | 5 000 € | | |
| Plénière à Lille, octobre 2024 | 5 000 € | | |
| CA à Paris, début 2024 | 2 500 € | | |
| CA à Paris, fin 2024 | 2 500 € | | |
| Bureau | 1 500 € | | |
| A/R Cinéastes de la Réunion | 2 500 € | | |
| defraissements divers | 3 500 € | | |
| présence publique | 6 000 € | | |
| ÉTUDE CONVENTIONS ET COMS | 14 100 € | | |
| TOTAL | 82 600 € | TOTAL | 93 600 € |

LA BOUCLE DOCUMENTAIRE

Bilans 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|--|-----------------|
| SALAIRES | 59 000 € | Subventions | 77 000 € |
| Hypothèse : salaires bruts DG et coordo | 42 500 € | Subvention SCAM | 77 000 € |
| cotisations à l'URSSAF | 7 500 € | | |
| cotisations aux mutuelles | 1 000 € | | |
| cotisations aux caisses de retraite | 3 000 € | | |
| frais de téléphone | 1 000 € | | |
| participation à la formation professionnelle | 500 € | | |
| Hypothèse : service civique | 2 000 € | | |
| Tickets restaurant | 1 500 € | | |
| FONCTIONNEMENT | 8 200 € | RESSOURCES PROPRES | 3 000 € |
| loyers | 3 600 € | cotisations associations | 3 000 € |
| frais bancaires | 500 € | | |
| frais telecom et postaux | 100 € | | |
| prime d'assurance | 1 000 € | | |
| fourniture d'entretien et petits équipements | 1 500 € | | |
| honoraires ECIA | 1 500 € | | |
| COMMUNICATION | 6 500 € | FONDS DÉDIÉS | 17 047 € |
| honoraire prestataire logo, site web | 4 000 € | fonds dédiés 2022 | 17 047 € |
| honoraire NextCloud | 1 000 € | fonds dédiés 2024 à définir (au moins 10 000€) | |
| redevances pour brevets, licences, droits... | 1 000 € | | |
| communication papier | 500 € | | |
| RENCONTRES - DÉFRAIEMENTS | 28 500 € | | |
| Plénière à définir, avril 2025 | 5 000 € | | |
| Plénière à définir, octobre 2025 | 5 000 € | | |
| CA à Paris, début 2025 | 2 500 € | | |
| CA à Paris, fin 2025 | 2 500 € | | |
| Bureau | 1 500 € | | |
| A/R Cinéastes de la Réunion | 2 500 € | | |
| defraiemnts divers | 3 500 € | | |
| présence publique | 6 000 € | | |
| ÉTUDE CONVENTIONS ET COMS | 14 100 € | | |
| TOTAL | 116 300 € | TOTAL | 97 047 € |